REUNION DU COMITE SYNDICAL ET CONFERENCE DES MAIRES
Séance du lundi 14 octobre 2024 à 16h à Paray-le-Monial
au Centre culturel et de congrès
Procès-verbal

Rappel de l'ordre du jour

Intervention de Clémence Deroye, directrice santé de la Caisse d'assurance maladie de Saône-et-Loire, qui présentera un diagnostic de l'accès aux soins de premier recours sur le territoire du Charolais-Brionnais, les aides financières et les dispositifs existants pour inciter l'installation des professionnels de santé, particulièrement des médecins généralistes.

ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

- Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 8 avril 2024
- Remplacement d'un délégué suppléant de la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne au PETR du Pays Charolais-Brionnais
- Demande de subvention auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) pour l'étude et l'accompagnement concernant l'offre de soins de premier recours sur le territoire d'Issy-l'Evêque
- Décision modificative n°2 au budget général
- Avenant n°1 au Contrat local de santé : prolongation dans l'attente de la signature du nouveau contrat et ajout d'une fiche action PSSM (premiers secours en santé mentale)
- Modification du tableau des effectifs des emplois pour donner suite à un avancement au titre de la promotion interne (agent de maîtrise) d'un agent du service urbanisme
- Autorisation à donner au président pour la signature d'un avenant de mise à disposition des locaux avec l'ADIL

CONTRACTUALISATIONS

- Retour sur la réunion du comité de pilotage « transitions » le 30 mai 2024
- Etat d'avancement des contrats CRTE (Contrat de réussite de la transition écologique) avec l'Etat, TEA (Territoires en action) avec la Région Bourgogne Franche-Comté et COT (Contrat d'objectif territorial) avec l'Etat et l'ADEME
- Programme européen LEADER 2014-2022 : état des lieux des paiements
- Programme européen LEADER 2023-2027 : état d'avancement

ATTRACTIVITE-TOURISME

- Salons touristiques 2025

URBANISME ET SCOT

- Travail à engager d'ici 2026 sur l'évolution du service urbanisme
- Avis SCOT sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne
- Avis SCoT sur la révision du SCoT du Beaujolais (notification 25 juillet 2024)
- Avis SCOT sur un projet de champ photovoltaïque à Digoin
- Avis SCOT sur un projet de champ photovoltaïque à Rigny-sur-Arroux
- Avis SCOT sur un projet de champ photovoltaïque à Gueugnon

PAH/CLEA

- Demande de subvention programmation Contrat local d'éducation artistique (CLEA) 2024-2025 auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté (DRAC)
- Retour sur le programme d'activité de l'été 2024

UNESCO

- Rencontre avec les représentants de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire en vue de la constitution d'un GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental)

SANTE

- Semaines d'information sur la santé mentale : programme 2024

Accueil des participants et lecture des pouvoirs

Le président accueille les membres du comité syndical et les maires présents pour la conférence des maires. Il les remercie tous et toutes de leur présence. Il rappelle que seuls les membres du comité syndical peuvent voter. Il invite les maires à poser les questions qu'ils souhaiteraient poser au cours de la réunion.

Il donne lecture des absents excusés ainsi que des pouvoirs. Le quorum est atteint, le président ouvre la séance.

Présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE ARROUX LOIRE ET SOMME			
Titulaire		**Suppléant**	
M. DAGUIN Cédric		M. LEDEY Claude	X
Mme GUEUGNEAU Edith	X	Mme GOURY Sylvie	
M. LABROSSE Bernard	X	M. GUILHEM Jean Marc	
M. LOTTE Dominique	X	M. CHARLIER Franck	
M. NIVOT Serge	X	Mme PERRAUDIN Edith	
M. RAULO Jean Pierre	X	M. DESROCHES Philippe	
M. ROUSSELET Georges		M. LACROIX Michel	

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE			
Titulaire		**Suppléant**	
M. BRUNET Cyrille	X	M. GRISARD Bernard	
Mme DUMOULIN Stéphanie	X	M. DUCARRE Henri	
M. DURIX Arnaud	X	M. LUCARELLA Gilles	
M. DADOLLE Guy	X	Mme MARTELIN Cécile	
M. LAVENIR Christian	X	Mme MOREL Isabelle	
M. PAPERIN Philippe	X	M. VAIZAND Dominique	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR EN BRIONNAIS			
Titulaire		**Suppléant**	
M. ANTARIEU François	X	Mme BARATHON Brigitte	
M. CORDEIRO David	X	Mme. ZANETTO Dominique	
M. de BELIZAL François	X	M. MATHIEU Georges	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARCIGNY			
Titulaire		**Suppléant**	
M. DUCARRE Jean-Claude	X	M. MOUILLAUD Marc	
M. POMMIER Jean-Marc	X	M. PERRUCAUD Patrick	
M. PROST Denis	X	Mme BAILLY Cathy	

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS			
Titulaire		**Suppléant**	
M. ACCARY André		Mme MONDELIN Annie-France	
M. BEME David	X	Mme DUCROISET Magali	
M. BERTHIER Pierre	X	M. PERRIER Richard	
M. BORDAT Georges	X	M. BERAUD Daniel	
M. COMTE Jacky	X	M. BOURDAIS Eric	
M. GENET Fabien	X	M. THERVILLE Daniel	

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS			
Titulaire		**Suppléant**	
M. GORDAT Gérald		Mme TERRIER Edith	X
Mme MAUNY Marie-France	X	M. DESCHAMPS Jean-Bernard	
M. NESME Jean-Marc	X	M. LEFORT Jean-Baptiste	
M. PAGES Patrick	X	M. RAMEAU Pascal	
Mme PONSOT Elisabeth		M. COTTIN André	X
M. REY Emmanuel	X	M. BOUILLON Patrick	

Excusés : André Accary, Gérald Gordat, Elisabeth Ponsot, Annie-France Mondelin et Josiane Corneloup, députée.

Pouvoirs : Aucun

Absents : Cédric Daguin, Georges Rousselet

Conférence des maires :
Nombre de communes représentées : 29/129
Nombre de communes excusées : 11

Désignation du secrétaire de séance

Arnaud Durix est désigné secrétaire de séance.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Demandes de subventions gestion du programme LEADER ingénierie 2023 et 2024

Intervention de Clémence Deroye, directrice santé de la Caisse d'assurance maladie de Saône-et-Loire

Le président a pensé que le sujet qui serait abordé intéresserait tous les élus, c'est pourquoi il a proposé que la réunion du comité syndical soit couplée avec une conférence des maires.

Le président passe la parole à **Clémence Deroye**.

Clémence Deroye présente un diagnostic de l'accès aux soins de premier recours sur le territoire du Charolais-Brionnais, les aides financières et les dispositifs existants pour inciter l'installation des professionnels de santé, particulièrement des médecins généralistes.

Voir le diaporama diffusé en séance.

L'intervention de Clémence Deroye est suivie d'un temps de questions réponses avec les élus.

Le président remercie Clémence Deroye. Il souligne que le Charolais-Brionnais est sans doute un des territoires de Saône-et-Loire qui a fait le plus d'efforts de structuration, avec notamment le Centre hospitalier du Pays Charolais-Brionnais.

Le docteur Prost pense que la notion de médecin traitant devrait être supprimé pour que chaque médecin puisse accueillir tout patient qui en a besoin.

Clémence Deroye indique que cette notion de médecin traitant est maintenue, après avoir été remise en question, en lui donnant de nouveaux moyens. Un forfait « médecin traitant » a été mis en place.

Stéphanie Dumoulin constate que le manque de médecin traitant a une incidence sur leurs remboursements et aussi pour inscrire les parents en EHPAD. C'est une vraie contrainte pour les administrés.

Clémence Deroye n'a pas connaissance du caractère bloquant de l'absence de médecin traitant pour entrer en EHPAD. Sur la répercussion en matière de remboursements, il n'y a pas d'impact.

Le docteur Prost est médecin coordonnateur en EHPAD. Il constate des difficultés dans la mise en œuvre de ses missions. Il manque de temps pour répondre aux différents besoins des patients.

Edith Gueugneau constate qu'on manque amèrement de médecins en Pays Charolais-Brionnais. Pour un médecin, on a besoin de trois autres professionnels : assistant, infirmier en pratique avancée, infirmier Azalée. Son inquiétude porte sur les financements de ces professionnels. Il n'y a jamais eu autant d'aides pour accueillir des médecins, mais aujourd'hui il n'y a pas de médecins. Il faut 10 ans pour former un médecin. Les concitoyens prennent à partie les élus pour leur demander ce qu'ils font pour attirer des médecins. Elle interroge : comment se soignent nos populations ?

Clémence Deroye : l'accès aux soins est un puzzle, on a tous des pièces à mettre en place. On a tous le même objectif : répondre aux besoins médicaux de nos populations. La CPAM a des relations régulières avec les représentants syndicaux des professionnels médicaux du territoire. Les aides, ce n'est pas le plus important lorsqu'on interroge les jeunes médecins qui se sont installés dans le territoire. Ils ont d'autres aspirations et attentes : vacations ponctuelles, locaux, relations avec les autres professionnels de santé, avec le centre hospitalier, etc. Mettre en place une ou deux CPTS pourrait apporter des réponses à ces attentes.

Le président indique que le manque de médecins généralistes a une incidence sur le nombre de passages aux urgences. Plus de 25 000 passages par an sont comptabilisés au Centre hospitalier du Pays Charolais-Brionnais. Il a été créé un service de soins non programmés, attaché au service des urgences, qui reçoit tous les patients. L'objectif est de développer ce service, situé en rez-de-jardin du bâtiment de la Roseraie, que l'hôpital a acheté récemment.

François Antarieu s'interroge sur la manière d'apprécier les ZIP et d'une manière plus générale de produire les statistiques.

Clémence Deroye explique comment les analyses sont faites y compris avec les territoires voisins.

Edith Gueugneau : Bourbon-Lancy est limitrophe de l'Allier, où il existe une CPTS.

Le président indique que les dotations attribuées aux ARS sont liées aux activités médicales. Si on connaît une évasion médicale dans les territoires des ARS voisines, c'est une perte pour l'ARS dont dépend notre territoire. On est dans un domaine concurrentiel entre ARS.

Jean-Claude Ducarre observe qu'il est très difficile pour trouver des candidats à l'installation et, quand on en trouve, c'est encore un parcours du combattant. Il relate les difficultés qu'ont dû affronter les élus de communauté de communes de Marcigny pour obtenir l'autorisation d'exercer au médecin espagnol. Il regrette l'absence de réponse et d'interlocuteur.

Clémence Deroye répond que dans le cas présent, un passage devant l'ordre des médecins était indispensable. Elle invite les élus à contacter les services de l'assurance maladie pour accompagner les installations de professionnels de santé.

Serge Nivot interroge sur les EHPADs en milieu rural. Il demande le soutien de la CPAM pour ce type d'établissements.

Clémence Deroye soutient toutes les initiatives en matière d'accès aux soins, mais ce sujet relève de la compétence de l'ARS.

Dominique Lotte : cette question de la médecine de proximité est un enjeu médical et d'attractivité de nos territoires. La question de la santé est importante pour nos territoires. Les populations questionnent les élus sur ce qu'ils font en matière de santé. Il souhaite qu'il y ait un projet de territoire de santé dans le cadre d'une CPTS. La CPAM peut accompagner financièrement, le Département aussi. Il attend une mobilisation générale. Il faut qu'on y réponde avec nos professionnels. Parfois, les professionnels sont dans des logiques individuels. Il faut une volonté collective. Le médecin ne peut pas être en dehors d'une logique de construction territoriale. On a besoin de s'organiser. Les élus questionnent les professionnels et tous doivent s'engager dans une dynamique collective. Il faut aussi que les médecins acceptent les autres professionnels de santé à leurs côtés : assistants médicaux, infirmiers IPA, etc. Il faut avancer sur ces sujets. On doit construire quelque chose de plus complet, de plus complexe. Il faut réinventer un certain nombre de pratiques. La CPTS est un moyen de s'organiser, ce n'est pas la solution miracle, mais c'est un moyen de faire bouger les choses.

Le docteur Prost : les médecins ont toujours été très individualistes. Les choses évoluent avec les nouvelles générations. Il est assez partagé sur le sujet des CPTS. Cela va alourdir encore leur charge de travail. Il n'y a pas de pénurie de médecins. Il n'y en a jamais eu autant. La population vieillit et les besoins explosent. Les pathologies sont prises en charge de manière plus globale ce qui exige de multiples examens et consultations.

Dominique Lotte interroge : qu'est-ce qu'on peut faire pour faire avancer un projet de CPTS sur notre territoire ?

Clémence Deroye : il faut mobiliser les professionnels de santé, les réunir et les informer.

Fabien Genet : le médecin qui doit être pointé du doigt, ce n'est pas celui qui est sur notre territoire. Ceux qui sont sur notre territoire, il commencerait à leur tirer son chapeau, car la situation n'est pas facile. Bien sûr qu'il faut travailler tous ensemble. Les professionnels de santé ont déjà pris des habitudes de travail ensemble. Il revient sur le problème du médecin traitant, pour les patients qui n'en ont plus, il y a une très grande bienveillance de l'assurance maladie, est-ce qu'elle va au-delà ? Est-ce que l'ensemble du Pays Charolais-Brionnais est considéré comme territoire fragile ?

Clémence Deroye : l'assurance maladie a une politique bienveillante et tolérante sur les remboursements en l'absence de médecin traitant. Il existe une mission dédiée au sein de la CPAM.

Le président ajoute qu'il faut tenir compte de la féminisation de la profession. Les jeunes internes sont intéressés par le milieu rural, mais à condition qu'ils disposent d'établissements hospitaliers et d'équipements médico-sociaux. Il faut être optimiste, il ne faut pas être pessimiste devant eux. Il a annoncé aux internes venus passer un week-end en Charolais-Brionnais début octobre que les équipements en imagerie médicale au sein du Centre hospitalier du Pays Charolais-Brionnais allaient être

doublés. Cela est très intéressant pour les étudiants en médecine et les patients. En ce qui concerne la CPTS, les médecins perdent déjà trop de temps avec des occupations administratives, il craint que leur proposer de nouveaux comités ne les intéressent pas. Le projet de territoire passe obligatoirement par les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Le président remercie la directrice santé de la CPAM pour son intervention. Il conclut : nous sommes très décidés à relever les défis, mais on ne peut pas le faire seul. On le fera avec la CPAM, l'ARS, etc.

ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Approbation du compte rendu de la réunion du 8 avril 2024 – Rapporteur : Jean-Marc Nesme

Il est proposé au comité syndical d'approuver le relevé de décision de la réunion du 8 avril 2024.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le relevé de décisions du comité syndical du 8 avril 2024.

Remplacement d'un délégué suppléant par la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne au PETR du Pays Charolais-Brionnais – Rapporteur : Jean-Marc Nesme

En séance du 14 mai 2024, le conseil communautaire de Brionnais Sud Bourgogne a désigné, en raison de la démission de Madame Isabelle Morel, Monsieur Jean-Pierre Bonin délégué suppléant représentant la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne au sein du PETR du Pays Charolais-Brionnais.

Le comité syndical prend acte de la désignation de Monsieur Jean-Pierre Bonin en qualité de délégué suppléant de la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne au sein du PETR du Pays Charolais-Brionnais.

Demande de subvention auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) pour l'étude et l'accompagnement concernant l'offre de soins de premier recours sur le territoire d'Issy-l'Evêque – Rapporteur : Jean-Marc Nesme

Le président explique que l'ARS a sollicité le PETR pour le portage d'une étude concernant l'offre de soins de premiers recours sur le territoire d'Issy-l'Evêque. Cette étude porte sur deux sujets : l'avenir de l'EHPAD d'Issy-l'Evêque et les investissements qui pourraient être réalisés à Gueugnon et Bourbon-Lancy.

Le président précise que cette étude a été commandée par l'ARS et que le PETR ne sera pas responsable des conclusions de cette étude. Le PETR et la mairie d'Issy-l'Evêque devraient en être destinataires dans le courant du mois de novembre.

Les membres du bureau réunis le 28 juin 2024 ont donné leur accord pour que le PETR perçoive la subvention de l'ARS et règle la prestation du cabinet d'étude Khors qui a été choisi par l'ARS.

Cette décision nécessite l'ouverture de crédits budgétaires en dépenses et recettes de fonctionnement pour un montant de 10 500 € ainsi qu'une délibération pour solliciter la demande de subvention.

Sur avis favorable du Bureau réuni le 28 juin 2024, le comité syndical autorise le président à solliciter une demande de subvention auprès de l'agence régionale de santé pour l'étude et l'accompagnement concernant l'offre de soins de premier recours sur le territoire d'Issy-l'Evêque pour un montant de 10 500 € réalisée par le cabinet Khors et à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de cette décision.

Décision modificative n°2 au budget général – Rapporteur : Fabien Genet

Fabien Genet explique qu'il convient d'ajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2024 pour les raisons suivantes :

1/ Etude et accompagnement concernant l'offre de soins de premier recours sur le territoire d'Issy-l'Evêque

2/ Ajustement de crédits pour des opérations d'ordres (amortissement des biens acquis au cours de l'exercice 2024 au *prorata temporis*)

INVESTISSEMENT

Dépenses		**Recettes**	
Article(Chap)	Montant	Article(Chap)	Montant
13911 (040) : Etat et établissements nationaux	52 €	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	52 €
21838 (21) : Autre matériel informatique	5 000 €	281838 (040) : Autre matériel informatique	5 000 €
Total dépenses :	**5 052 €**	**Total recettes :**	**5 052 €**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		**Recettes**	
Article(Chap)	Montant	Article(Chap)	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	52 €	74718 (74) : Autres	10 500 €
6156 (011) : Maintenance	-2 500 €	777 (042) : Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	52 €
615222 (11) Bâtiment public	-2 500 €		
617 (011) : Etudes et recherches	10 500 €		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	5 000 €		
Total dépenses :	**10 552 €**	**Total recettes :**	**10 552 €**

Total Dépenses	**15 604 €**	**Total Recettes**	**15 604 €**

Sur avis favorable du Bureau réuni le 28 juin 2024, le comité syndical adopte la décision modificative n°2-2024 au budget principal telle que présentée ci-dessus et à autorise le président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de cette décision.

Autorisation à donner au président pour la signature de l'avenant n°1 au Contrat local de santé (prolongation dans l'attente de la signature du nouveau contrat et ajout d'une fiche action concernant les Premiers secours en santé mentale) – Rapporteur : Denis Prost

Le vice-président explique le **Contrat local de santé du Pays Charolais-Brionnais** a été signé, pour 5 ans, le **23 décembre 2019**, par le PETR du Pays Charolais-Brionnais, l'ARS Bourgogne Franche-Comté, la Préfecture de Saône-et-Loire, la Région Bourgogne Franche-Comté, le Département de Saône-et-Loire et la Caisse primaire d'assurance maladie. **Il arrive à son terme le 23 décembre 2024**.

Dans l'attente de la préparation, en cours, et de la signature du nouveau contrat, il est proposé un avenant portant **modification de l'article 6 du contrat** comme suit :

« ***Le présent contrat est prolongé jusqu'à la signature du nouveau contrat local de santé et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2025*** ».

Dans le même temps, il est proposé **d'ajouter à l'article 4 du contrat**, à l'axe n°3 « la santé mentale et psychiatrie » la fiche action n°3-3 « déclinaison des formations de 1er secours en santé mentale (PSSM) ».

Le contrat local de santé (CLS) se poursuivra sur les années 2024 et 2025 pour la mise en œuvre des actions qui s'articulent autour des 6 axes stratégiques suivants :

1. Mise en place du plan d'égal accès aux soins
2. Prévention et promotion de la santé
3. La santé mentale
4. Les personnes âgées
5. Réduction de l'impact de l'environnement sur la santé
6. Gouvernance du CLS : animation, communication et évaluation

Sur avis favorable du Bureau réuni le 28 juin 2024, le comité syndical autorise le président à signer l'avenant n°1 au Contrat local de santé du Pays Charolais-Brionnais et à solliciter les autres partenaires signataires dans l'attente du nouveau contrat.

Modification du tableau des effectifs des emplois pour donner suite à un avancement au titre de la promotion interne (agent de maîtrise) d'un agent du service urbanisme – Rapporteur : Jean-Marc Nesme

Le président explique qu'un agent titulaire du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe de catégorie C, occupant un emploi d'instructeur des droits du sol, au service urbanisme, a été proposé à l'avancement au grade d'agent de maîtrise de catégorie C, au titre de la promotion interne 2024 compte-tenu de sa valeur professionnelle et de son ancienneté dans son grade.

Considérant l'inscription de l'agent sur liste d'aptitude d'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux au titre de la promotion interne de l'année 2024 du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire,

Il est rappelé que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, et qu'il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit sur la liste d'aptitude à la suite de la promotion interne.

Sur avis favorable du Bureau réuni le 28 juin 2024, le comité syndical décide de :

- ***modifier le tableau des effectifs du PETR en créant un emploi permanent, au service urbanisme, d'agent maîtrise à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour effectuer les missions d'instructeur des autorisations des droits du sol, à compter du 17 octobre 2024.***
- ***supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade et après avis du Comité Social Territorial.***

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 du PETR du Pays Charolais-Brionnais.

Le président ajoute que le service urbanisme va instruire plus de 2 000 dossiers en 2024. Son activité va augmenter dans les années qui viennent avec l'arrivée de nouvelles communes, une fois les PLUi terminés.

Autorisation à donner au président pour la signature d'un avenant de mise à disposition des locaux avec l'Agence départementale d'information pour le logement de Saône-et-Loire (ADIL) – Rapporteur : Jean-Marc Nesme

Le président rappelle la convention et l'avenant n°1 de mise à disposition de bureaux du PETR du Pays Charolais-Brionnais à l'Agence départementale d'information pour le logement de Saône-et-Loire (ADIL) moyennant une participation des frais de fonctionnement d'un montant forfaitaire de 1 200 € TTC/an,

Le comité syndical autorise le président à renouveler et à signer, dans les mêmes conditions, par avenant la convention de mise à disposition des locaux à l'ADIL, pour une année soit jusqu'au 12 décembre 2025.

CONTRACTUALISATIONS – Rapporteur : Pierre Berthier

Information concernant les subventions ingénierie 2025

Co-financement de 4 postes par la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre du contrat TEA

Le vice-président rappelle que le PETR a subi, pour l'année 2024, une perte de subvention en ingénierie de 6 % (soit une somme d'environ 4 600 €) par rapport à la subvention attendue entraînant un ajustement des actions en conséquence.

Cette diminution de la subvention ingénierie octroyée par la Région sera vraisemblablement reconduite pour l'année 2025, comme l'a indiqué Éric Houlley, vice-Président de la Région Bourgogne Franche Comté, dans un courrier adressé au Président du PETR, le 24 juin dernier. Le PETR, en réponse à ce courrier, a sollicité un accompagnement sur les 4 mêmes postes et au taux maximal (comme en 2023). La réponse est attendue pour le 28 novembre 2024.

Co-financement du poste chargé de mission CRTE et transition écologique au titre du FNADT

Le vice-président explique que le PETR, dans le cadre de ses engagements en matière de transition écologique et de son projet de territoire a adressé, en date du 18 juin 2024, pour la deuxième année consécutive, une demande de financement à hauteur de 50 % du poste chargé de mission « transitions » au Préfet de Saône-et-Loire au titre du FNADT et dans le cadre du Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE).

À ce jour, le courrier n'a pas reçu de réponse. Cependant, les services de la sous-préfecture ont fait un retour favorable aux services du PETR.

DEMANDES DE SUBVENTIONS GESTION DU PROGRAMME LEADER INGENIERIE 2023 ET 2024 – Rapporteur : Pierre Berthier

Point ajouté à l'ordre du jour

En préambule, **le vice-président** souligne que la mission LEADER est assurée de manière remarquable par Gaëlle Narboux.

Le vice-président rappelle que plusieurs délibérations ont été prises ces dernières années concernant les demandes de subventions pour la gestion du programme LEADER en 2023 et 2024.

Les délibérations n°2022-070 du 21 décembre 2022 et n°2023-60 du 11 décembre 2023 concernant les demandes de subventions gestion du programme LEADER ingénierie 2023 sont abrogées.

La délibération n°2023-059 du 11 décembre 2023 concernant la demande de subvention gestion de programme LEADER ingénierie 2024 est abrogée.

Le vice-président explique que le PETR a été informé que dans le cadre du financement de la gestion et de l'animation du programme LEADER 2023-2027, il est indispensable d'indiquer certaines nouvelles mentions dans le corps de la délibération. Il convient par ailleurs de changer le taux de subvention des frais de déplacement (2,85% au lieu de 2,36%). Enfin, pour l'année 2023 les dépenses ne sont éligibles qu'à partir du 02 février 2023 date de notification de la signature du nouveau contrat.

Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau pour solliciter la subvention ingénierie 2023 et 2024 à la suite de quoi il sera possible d'effectuer le dépôt de la demande sur la plateforme Europac.

Poste gestionnaire LEADER – ingénierie 2023

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de personnel Salaires + charges (11 mois) (0,8 ETP consacré à la mission)	34 747,46 €	FEADER au titre du programme LEADER (80% du poste sur 11 mois)	32 759,89 €
Forfait coût indirects (15% des dépenses de personnels directes éligibles)	5 212,11 €		
Dépenses de déplacement (2,85% des dépenses de personnels directes éligibles)	990,30 €		
		Autofinancement	8 189,98 €
TOTAL	**40 949,87 €**	**TOTAL**	**40 949,87 €**

Le comité syndical, après en avoir délibéré,
- approuve le projet et le plan de financement prévisionnel pour ce poste tel que présenté ci-dessus,
- autorise le Président à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER et à signer les documents en lien avec la demande de subvention,
- autorise l'autofinancement à appeler des fonds européens FEADER,
- accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus,
- autorise le Président à solliciter à réaliser toutes les démarches et à signer tous les documents liés.

Poste gestionnaire LEADER – ingénierie 2024

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de personnel Salaires + charges (7 mois) (0,8 ETP consacré à la mission)	25 000 €	FEADER au titre du programme LEADER (80% du poste)	23 480,24 €
Forfait coût indirects (15% des dépenses de personnels directes éligibles)	3 637,81 €		
Dépenses de déplacement (2,85% des dépenses de personnels directes éligibles)	712,50 €		
		Autofinancement	5 870,07 €
TOTAL	**29 350,31 €**	**TOTAL**	**29 350,31 €**

Le comité syndical, après en avoir délibéré,
- approuve le projet et le plan de financement prévisionnel pour ce poste tel que présenté ci-dessus,
- autorise le Président à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER et à signer les documents en lien avec la demande de subvention,
- autorise l'autofinancement à appeler des fonds européens FEADER,
- accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus,
- autorise le Président à réaliser toutes les démarches et à signer tous les documents liés.

Retour sur la réunion du comité de pilotage « transitions » le 30 mai 2024

Le vice-président explique que le comité de pilotage des transitions rassemble 3 contrats :

- le **CRTE** (Contrat de réussite de la transition écologique), signé le **3 janvier 2022** avec l'**Etat** et le **Département de Saône-et-Loire**
- le contrat « **Territoires en action** » (TEA), signé le **27 juin 2023** avec la **Région Bourgogne Franche-Comté**
- le **COT** (Contrat d'objectifs territorial), signé le **30 mai 2024** avec l'**Etat** et l'**ADEME**.

Le comité de pilotage réuni le 30 mai 2024 a arrêté la liste des **projets proposés pour inscription au CRTE pour l'année 2024** :

	Communauté de communes	Porteur	Projet	Coût du projet HT
1	CC Le Grand Charolais	CC Le Grand Charolais	Construction d'un accueil de loisirs intercommunal à Digoin	1 070 000 €
2	CC Le Grand Charolais	Ville de Paray-le-Monial	Réhabilitation du pont digue	535 000 €
3	CC Le Grand Charolais	Ville de Charolles	Aménagement de la zone de confluence de l'Arconce et de la Semence	382 073 €
4	CC Le Grand Charolais	Commune de Saint-Yan	Rénovation énergétique du groupe scolaire	2 697 169 €
5	CC Le Grand Charolais	Commune de Poisson	Construction d'une maison d'assistants maternels	491 034 €
6	CC Le Grand Charolais	Commune de Vendenesse-lès-Charolles	Rénovation maison, aménagement de 2 logements BBC rénovation performance	331 000 €
7	CC Brionnais Sud Bourgogne	CC Brionnais Sud Bourgogne	Renouvellement du chauffage au sol par moquette à la piscine de La Clayette	60 120 €
8	CC Brionnais Sud Bourgogne	Commune de Tancon	Rénovation de l'ancienne cure	427 347 €

L'arbitrage est en cours concernant l'attribution des différentes dotations.

Des projets peuvent être ajoutés à cette liste sous réserve du respect des critères d'éligibilité et des disponibilités budgétaires des fonds d'Etat (DETR, DSIL, Fonds vert).

Le vice-président fait ensuite un point sur l'avancement du contrat **TEA avec la Région Bourgogne Franche-Comté.**

Le Pays Charolais-Brionnais dispose d'une enveloppe de 3 714 276 € pour la période 2023-2026.
Une deuxième enveloppe devrait être votée ultérieurement.

En 2023, 1 seul projet a été déposé, la rénovation de l'ancienne gendarmerie de Semur-en-Brionnais pour créer un pôle de services, porté par la communauté de communes de Semur-en-Brionnais. Le montant de la subvention TEA sollicité est de 180 000 €. La commission permanente de la Région a émis un avis favorable le 31 mai 2024.

Une action de fonctionnement en santé (hors enveloppe TEA) a été déposée par le PETR pour le recrutement de 2 cabinets de recrutement de médecin. La subvention attribuée est de 14 580 € pour une action d'un coût de 29 160 € TTC.

Il reste donc 3 534 276 € à affecter et consommer.

Le vice-président insiste sur la nécessité d'inscrire des projets au contrat. Il invite les élus à prendre contact avec les services pour voir si leurs projets peuvent rentrer dans cette enveloppe.

Le vice-président indique que la réunion du 30 mai s'est achevée par la signature du COT (contrat d'objectifs territorial) par :

- le sous-préfet de Charolles, M. David Roche
- le directeur régional délégué de l'ADEME, M. Jean-Luc Saublet
- le président du PETR du Pays Charolais-Brionnais, M. Jean-Marc Nesme.

État d'avancement des contrats CRTE (Contrat de réussite de la transition écologique) avec l'Etat, TEA (Territoires en action) avec la Région Bourgogne Franche-Comté et COT (Contrat d'objectif territorial) avec l'Etat et l'ADEME

Contrat de réussite de la transition écologique (CRTE)

Le vice-président indique qu'une réunion est prévue entre les services du PETR et les services de la sous-préfecture le 22 octobre 2024 pour faire un point sur l'année 2024 (préparation de la convention 2024) et identifier les projets qui pourraient être déposés pour l'année 2025.

Contrat Territoires en action (TEA)

Le vice-président indique qu'un seul projet a été programmé en 2023.
Aucun projet n'a été programmé en 2024.
2025 est la dernière année de programmation.
Il reste une enveloppe de **3 534 276 €** à consommer.

Il est impératif de pouvoir programmer plusieurs projets dès le début d'année 2025 (comité syndical de février 2025 valant comité de programmation), sans quoi cette somme de **3 534 276 €** sera perdue.

Le vivier de projets connus est le suivant :

Territoire	Porteur	Nom du projet	Coût estimatif des travaux	Axe du TEA
Entre Arroux Loire et Somme	CC EALS	Rénovation ressourcerie	1 700 000,00 €	Axe 1 ou 2
Le Grand Charolais	CC LGC	Rénovation école de musique	1 500 000,00 €	Axe 1
Entre Arroux Loire et Somme	Commune de Toulon-sur- Arroux	Extension de la MSP	245 000,00 €	Axe 3
Le Grand Charolais	Commune de Saint-Agnan	Aménagement d'un cheminement doux sécurisé	900 000,00 €	Axe 1

Autres projets pré-identifiés :
- Réhabilitation du pôle jeunesse de Chauffailles
- Rénovation de l'école de Martigny-le-Comte

Le vice-président invite à nouveau les élus à proposer des projets dans le cadre du contrat TEA.

Contrat d'objectif territorial (COT)

Le vice-président rappelle le calendrier :
La période de réalisation de l'opération de 48 mois se déroulera **du 15/03/2024 au 14/02/2028.**
Phase 1 : jusqu'à 18 mois après le début de l'opération fixée **au 15/03/2024.**
Validation de la phase 1 à réception des éléments décrits en 7.1 et passage en comité régional (pour les DR mettant cette étape en place)
Phase 2 : Débute après la validation de la phase 1 et se terminera au maximum 48 mois après le début de l'opération fixée **au 15/03/2024.**
La phase 1, correspondant au travail de diagnostic, accompagnée par les conseillères de l'ADEME, a débuté dans les 3 communautés de communes du Brionnais et dans la communauté de communes Entre Arroux Loire et Somme. Le diagnostic devrait être achevé début 2025.
Le vice-président insiste sur deux points d'attention :
- L'audit du diagnostic doit être commandé début 2025 pour être réalisé avant l'été 2025 (date butoir, 15 septembre 2025)
- Il est indispensable que l'audit du diagnostic soit réalisé dans tous les territoires pour bénéficier du versement de la subvention correspondant à la phase de diagnostic (75 000 €, soit 25 000 € par territoire).

Le vice-président informe que **la réunion du COPIL des 3 contrats aura lieu le 10 décembre 2024 à 14h au centre culturel et de congrès de Paray-le-Monial.**

Programme européen LEADER 2014-2022

Le vice-président indique que **la demande de paiement des 3 derniers dossiers déposés pour ce programme est en cours d'instruction :**

- Etude paysagère, PLUi, Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne
- Construction d'une cuisine et d'un restaurant scolaire attenant à la petite unité de vie, commune de Cronat
- Création de trois logements locatifs, commune d'Iguerande.

Des pièces complémentaires ont été demandées aux porteurs de projets. L'instruction est en cours de finalisation.

Le vice-président espère que ces trois dossiers vont aboutir rapidement.

Programme européen LEADER 2023-2027

Le vice-président indique que **la plateforme EURO-PAC est ouverte depuis fin mai 2024 pour le dépôt des dossiers « LEADER Fonctionnement des GAL » et depuis début juillet pour le dépôt des dossiers portant sur les projets.**

Plusieurs projets ont été identifiés au titre de ce nouveau programme, pour lesquels une lettre d'intention a été envoyée à la Région :

- Construction d'une maison d'assistantes maternelles à Baudemont
- Aménagement d'un accueil de loisirs d'une capacité de 100 enfants à Digoin par la Communauté de communes Le Grand Charolais
- Réhabilitation d'un bâtiment communal pour aménagement d'une école à Gibles
- Construction d'une maison d'assistants maternels à Poisson
- Création d'un éco-quartier inclusif à Saint-Bonnet-de-Joux
- Construction d'une micro-crèche à Saint-Symphorien-des-Bois
- Construction d'une micro-crèche à Toulon-sur-Arroux
- Création de logements à Vendenesse-lès-Charolles

Le vice-président indique que **les premiers dossiers de demande de subvention sont en cours de préparation et seront déposés sur la plateforme dans les semaines qui viennent. La gestionnaire LEADER accompagne les porteurs de projets dans la constitution de leurs dossiers.**

Le président ajoute que quand on additionne les enveloppes des différents contrats, cela représente une somme de 5 000 000 €. Il insiste : il faut que nous les consommions. Il invite les élus à prendre contact avec les chargés de mission et à proposer des projets.

ATTRACTIVITE ET TOURISME – Rapporteur : Philippe Paperin

Participation du PETR aux salons touristiques 2025

Le vice-président explique que dans le cadre de la promotion touristique du territoire, le Pays Charolais-Brionnais participe depuis plusieurs années à des **salons touristiques**. Ces évènements sont **coordonnés par la Mission Tourisme** à l'échelle du Département.

En janvier 2024, la Mission Tourisme a proposé une sélection de salons touristiques aux offices de tourisme de Saône-et-Loire afin de récolter leurs souhaits pour 2025. Chaque année le Département participe à 3 salons touristiques : le Mahana à LYON, le Randonneur à LYON et le SITV à COLMAR. Le résultat de ce sondage a fait ressortir un trio de tête :

- 1er salon du Randonneur – LYON
- 2ème salon international du tourisme et des voyages (SITV) – COLMAR
- 3ème ex aequo Mahana – LYON et salon des voyages – CLERMONT-FERRAND

Étant sur la base de 3 salons par an, la Mission Tourisme a départagé les 2 salons arrivés ex aequo en 3ème position. Le choix s'est porté sur le salon des voyages de CLERMONT-FERRAND pour 2025.

Quelques informations sur ce salon :

- *l'entrée au salon est payante (9€) et a permis en 2024 d'avoir une visitorat certes modeste (5000 ce qui est déjà bien pour une 1ère édition) mais de très grande qualité selon les exposants présents (certains hébergeurs présents ont d'ailleurs réalisé plusieurs réservations sur place pendant le salon)*
- *La cible est de 35-55 ans, plutôt des familles*
- *Jessica Pommier, l'organisatrice, porte seule ce salon grâce à la passion qui l'anime et a voulu créer un salon du tourisme nouvelle génération : elle conçoit ce salon un peu comme un festival avec food trucks, spectacles, conférences d'influenceurs voyage etc.*

Pour rappel, le PETR prend en charge le comptoir Charolais-Brionnais sur le stand de la Mission Tourisme pour 2 salons par an : le Mahana et le salon du Randonneur (mais pas pour le SITV).

Sur avis favorable du Bureau réuni le 19 septembre 2024, le comité syndical décide que le Pays Charolais-Brionnais :

- ***participera, pour la 1ère année, au salon des voyages de CLERMONT-FERRAND qui aura lieu les 11 et 12 janvier 2025 pour la somme de 1 000 € (à la place du Mahana de LYON, coût 1 700 €).***
- ***participera au salon du Randonneur de LYON du 21 au 23 mars 2025 pour la somme de 2 500 € (tarif identique à 2024).***
- ***ne participera pas, comme les années précédentes, au SITV de COLMAR (coût 1 500 €).***

Le président ajoute que le salon du randonneur à Lyon est très profitable au Charolais-Brionnais.

SCoT ET URBANISME – Rapporteur : David Cordeiro

Le vice-président explique que l'instruction du droit des sols est une mission importante du Pays au service des communes. Depuis 2014, l'Etat s'est désengagé de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Cette mission revient aux communes. À l'époque, les élus du Charolais-Brionnais ont décidé de mutualiser ce service à l'échelle du Pays.

Aujourd'hui, le service mutualisé instruit les dossiers pour 52 communes disposant d'un document d'urbanisme et emploie 5 agents. En 2027, et de façon progressive, le Pays traitera les documents pour les 129 communes. Les coûts de fonctionnement du service vont augmenter. Le coût de fonctionnement du service urbanisme est déjà très conséquent. Les besoins ont été identifiés pour les prochaines années.

Le vice-président indique que **les projections font ressortir les besoins suivants <u>uniquement</u> pour le service urbanisme :**
2025 : + 0,42 €/habitant
2026 : + 0,21 €/habitant + avance de trésorerie en fin d'année pour achat du poste informatique, mobilier, travaux…
2027 : + 0,72 €/habitant
Total sur 3 ans : estimation à + 1,35 € par habitant soit 116 893 € supplémentaires sur trois ans, répartis selon un principe de solidarité entre les communautés de communes du territoire du PETR.

Le vice-président insiste sur le fait :

- qu'il s'agit là d'**une estimation minimum**
- qu'**elle ne prend pas en compte les besoins du PETR pour les autres services qui vont nécessairement augmenter**
- ni les actions nouvelles que l'on pourrait développer à l'échelle du Pays.

Le champ de l'urbanisme pèse de plus en plus lourd au niveau des ressources du Pays et de la cotisation des communautés de communes.

Le vice-président explique que lors de la réunion du Bureau du 28 juin 2024, les élus ont envisagé la mobilisation de la taxe d'aménagement pour financer l'instruction du droit des sols. Les services du PETR ont consulté les services de l'Etat à ce sujet. Il s'avère que cette mobilisation de la taxe d'aménagement à la fin de l'instruction des autorisations du droit des sols est impossible.

Le Bureau, réuni le 19 septembre 2024, a émis un avis favorable :

- ***au principe d'une hausse de la cotisation des communautés de communes en 2025, a minima de 50 centimes par habitant (montant correspondant uniquement aux besoins du service urbanisme), sachant que la hausse sera supérieure pour prendre en compte les besoins des autres services.***
- ***à l'engagement d'un travail de réflexion sur le financement de ce service les années suivantes (2026 et suivantes).***

Le vice-président ajoute qu'on ne peut pas sans arrêt augmenter la cotisation pour les besoins du service urbanisme. C'est un service essentiel, mais qui étouffe les finances du Pays. Nous devons travailler sur le sujet du financement de ce service pour les prochaines années. Peut-être que des solutions mixtes seront à imaginer.

Le vice-président propose de continuer sur le principe de la mutualisation puis d'étudier le financement pour les années à venir.

Le président ajoute qu'une hausse minimale de 50 centimes sera indispensable en 2025, mais qu'on sera obligé d'aller au-delà pour équilibrer le budget 2025 du PETR.

Jean-Pierre Raulo interroge sur l'intégration des communes.

Le président insiste sur le fait que le service urbanisme résulte d'un transfert de compétence de l'Etat sans les financements qui vont avec.

Le président indique que le DOB qui sera débattu le 10 décembre 2024 sera préparé en ce sens.

Le vice-président présente ensuite plusieurs avis à rendre ou rendus au titre de la compatibilité avec le SCoT.

Avis SCoT sur la révision du SCoT du Beaujolais (notification 25 juillet 2024)

Sur avis favorable des membres du Bureau réunis le 19 septembre 2024, le comité syndical émet un avis favorable sur la révision du SCoT du Beaujolais avec la réserve suivante : « L'encadrement de projets de grand éolien, s'il est bien prévu par le projet de DOO, pourrait mentionner le périmètre du futur Bien « bocage de l'élevage bovin », proposé à l'inscription au patrimoine mondial, par le PETR du Pays Charolais-Brionnais, et se référer à l'étude d'Aire d'influence paysagère (AIP) pilotée par les services de l'Etat en Saône-et-Loire ».

Avis SCoT sur le projet de PLUI de la communauté de communes Brionnais-Sud-Bourgogne, arrêté par délibération en date du 23 juillet 2024

Sur avis favorable des membres du Bureau réunis le 19 septembre 2024, le comité syndical émet un avis favorable sur le projet de PLUi de la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne avec les réserves suivantes :
- Le classement en Espaces Boisés Classés (article L. 113-1 du Code de l'urbanisme) semble assez peu mobilisé dans le règlement graphique.
- Le classement de ripisylves en espaces protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme semble peu utilisé dans le règlement graphique.
- La position de la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne pourrait être clarifiée en ce qui concerne l'éolien, notamment en lien avec le périmètre du Bien proposé à l'inscription au patrimoine mondial et sa zone tampon.
- D'une manière générale et dans l'intégralité des documents, préciser systématiquement s'il s'agit du périmètre du Bien et/ou de la zone tampon.
- Il convient que le PLUi précise le périmètre du Bien proposé à l'inscription au patrimoine mondial et sa zone tampon dans ses documents graphiques, en se référant à la dernière version transmise par les services du PETR.
- L'enjeu autour des gares de La Clayette et Chauffailles, et la stratégie foncière concernant leurs abords, pourrait être plus développée, au regard de l'actualité concernant la ligne TER les desservant.

A noter : une note technique détaillée du service urbanisme, concernant la rédaction du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation, sera transmise en annexe à cet avis.

Les trois avis suivants de compatibilité au SCoT ont été rendus par le président du PETR, sur avis du Bureau réuni le 19 septembre 2024, dans le cadre de la consultation réalisée au niveau de l'instruction des projets par l'État :

Avis SCOT sur le projet de champ photovoltaïque à Digoin
Sur avis favorable des membres du Bureau réunis le 19 septembre 2024,
Le président du PETR a émis un avis favorable, conformément à celui de la commune, sous réserve que le raccordement n'impacte pas la rue des Blattiers.

Avis SCOT sur le projet de champ photovoltaïque à Rigny-sur-Arroux
Sur avis favorable des membres du Bureau réunis le 19 septembre 2024,
Le président du PETR a émis un avis favorable, conformément à celui de la commune, sous réserve que le projet d'agrivoltaïsme soit en accord avec la position de la CDPENAF, selon le SCoT modifié.

Avis SCOT sur le projet de champ photovoltaïque à Gueugnon
Sur avis favorable des membres du Bureau réunis le 19 septembre 2024,
Le président du PETR a émis un avis favorable, conformément à celui de la commune, sous réserve que le projet d'agrivoltaïsme soit en accord avec la position de la CDPENAF, selon le SCoT modifié.

PAH/CLEA – Rapporteur : François de Bélizal

Demande de subvention programmation contrat local d'éducation artistique (CLEA) 2024-2025 auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté (DRAC)

Le vice-président explique que la programmation 2024-2025 de la 2ème année du contrat CLEA 2023-2026 se déroulera sur le territoire de la Communauté de communes Le Grand Charolais au premier semestre 2025 et sera calée sur le calendrier scolaire.

La compagnie proposera 3 semaines de résidence, s'installant chaque semaine dans une commune différente de la Communauté de communes concernée par la programmation. Cette résidence longue croisera le spectacle vivant et l'action pédagogique menée par le Pays d'Art et d'Histoire avec son équipe de guides conférenciers.

Pour l'année scolaire 2024/2025, la compagnie Bouche Bée, s'installera sur le territoire de 3 communes du charolais et travaillera son spectacle de théâtre sur le thème de la joie en proposant en parallèle aux élèves une « collecte de joie » participant à la création de leur prochain spectacle et des ateliers d'initiation au spectacle vivant.

Planning des résidences :
- Semaine du 17 au 21 février 2025 : école Saint-Bonnet-de-Joux – classes de CE1-CE2
- Semaine du 26 au 31 mai 2025 : école de Saint-Agnan – classes de CE2 au CM2
- Semaine du 16 au 21 juin 2025 : école de Paray-le-Monial Bellevue – classes de CE1-CM1

En-dehors du dispositif CLEA, L'arc-scène nationale Le Creusot pourra proposer aux saisons culturelles du Charolais-Brionnais qui le souhaiteront d'accueillir le spectacle ainsi créé (coréalisation avec une participation financière des saisons).

Pour ce nouveau contrat, en plus du partenariat financier annuel de la DRAC et de L'arc-scène nationale Le Creusot, le département de Saône-et-Loire s'engage à verser une subvention annuelle de 3 000 €.

Budget prévisionnel type pour chaque année de programmation :

Budget Prévisionnel CLEA 24-25			
Charges	**Charges Prévisionnelles**	**Produits**	**Produits Prévisionnels**
Coproduction Compagnie Pernette	**31 500,00 €**	**Financements**	**33 000,00 €**
Apport DRAC	28 500,00 €	DRAC	30 000,00 €
Apport Département	3 000,00 €	Conseil Départemental 71	3 000,00 €
Valorisation Apport PETR	**15 700,00 €**	**PETR**	**14 200,00 €**
Vie du CLEA	**11 700,00 €**	Pays Charolais Brionnais	14 200,00 €
Frais Réception - Evenementiel	1 500,00 €		
Impressions / Communication	2 000,00 €		
Ingéniérie	8 200,00 €		
Pratiques Pédagogiques	**4 000,00 €**		
Matériels Pédagogiques	1 000,00 €		
Guides Conférenciers - Prestataires Extérieurs	3 000,00 €		
Valorisation Apport de L'ARC	**16 668,00 €**	**L'ARC**	**16 668,00 €**
Apport Logistique et en Industrie	**12 461,00 €**	Scène Nationale	16 668,00 €
Intermittents Techniques (Salaires Chargés)	**1 422,00 €**		
Déplacements (véhicules, carburants, transports...)	**2 785,00 €**		
Total Charges	**63 868,00 €**	**Total Produits**	**63 868,00 €**

Le comité syndical approuve le budget prévisionnel type de la programmation 2024/2025, tel que présenté ci-dessus et autorise le président à solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté (DRAC) pour un montant de 30 000 € pour la programmation 2024-2025 du Contrat local d'éducation artistique du Pays Charolais-Brionnais et à faire toutes démarches liées et à signer les documents correspondants.

Retour sur le programme d'activités de l'été 2024

Le vice-président explique que, comme chaque année, le Pays d'art et d'histoire du Pays Charolais-Brionnais, en partenariat avec les offices du tourisme, a proposé un programme d'animations (mai-octobre 2024). La programmation comprenait des **visites-découvertes, des conférences, un escape game et des « boca'balades »** (balade de 5km à 10km).

À ce jour, **313 visiteurs** ont suivi la programmation soit une **moyenne de 18 visiteurs par date**. La fréquentation est en baisse par rapport à 2023 (moyenne de 28 visiteurs par date).

Des **découvertes insolites** ont été proposées, telles que des **visites nocturnes à la lampe torche des églises** romanes d'Anzy-le-Duc et de Bois-Sainte-Marie, des **accès à des lieux inédits** tels que les châteaux de Rambuteaux et d'Arcy, des **boca'balades** pour découvrir le territoire du futur Bien UNESCO.

Les quatre visites ayant attiré le plus de visiteurs sont celles du château d'Arcy (62 personnes), du château de Rambuteau (47 personnes), la visite de l'église d'Anzy-le-Duc à la lampe torche (31 personnes) et la visite de Gueugnon à l'occasion des 300 ans de la fondation des forges de la ville (44 personnes).

Comme en 2023, plusieurs sessions de l'**escape game « *Archi en panique* »** ont été proposées à Bourbon-Lancy, Paray-le-Monial, Gueugnon et Digoin. Des sessions seront proposées à l'automne à la Clayette.

Des **boca'balades** pour mettre en valeur le Bien candidat au patrimoine mondial de l'UNESCO ont été organisées à Charolles, Briant et Saint Symphorien-des-Bois. Elles ont attiré 29 visiteurs.

Le **cycle de conférences** a réuni 43 visiteurs répartis sur 3 conférences : « *Cures thermales, visites royales* », « *Pourquoi les musées* ? » et « *La formation d'un paysage d'élevage* ». Deux autres conférences sont prévues à l'automne.

L'année 2024 a été l'occasion pour le Pays d'art et d'histoire du Pays Charolais-Brionnais d'explorer **une autre temporalité dans sa programmation**. Pour la première fois, celle-ci s'étendait hors des grandes vacances d'été en organisant des évènements lors des vacances de printemps et d'automne. Durant les vacances de printemps, les 4 évènements ont rassemblé 93 visiteurs ce qui est encourageant pour le développement d'activités à cette période.

Edith Gueugneau suggère qu'à travers les actions du Pays d'art et d'histoire soit mise en avant la candidature des sites clunisiens au patrimoine mondial.

François de Bélizal est tout à fait favorable à cette demande.

Le vice-président émet un point de vigilance : il ne faut pas entraîner de confusion entre les deux candidatures (bocage de l'élevage bovin, d'une part, sites clunisiens, d'autre part), confusion qui serait dommageable pour les deux candidatures.

CANDIDATURE UNESCO

Liste des actions de promotion et de sensibilisation à la candidature UNESCO menées par l'équipe du PETR (Unesco et attractivité) au cours des mois de juin à septembre 2024
Rapporteur : François de Bélizal

Le vice-président présente ensuite les actions de promotion et de sensibilisation à la candidature UNESCO menées par l'équipe du PETR (Unesco et attractivité) au cours des mois de juin à septembre 2024 :

5 juin : Marché aux bestiaux de Saint-Christophe-en-Brionnais, Visite des ambassadeurs du groupe d'amitié (ASEAN) – Présentation de la candidature
6 juin : Réunion du comité scientifique
8 juin : Fête du vélo Brionnais Sud Bourgogne (Chauffailles) – Prêt des roll-up
20 juin : Chaser Day à l'hippodrome de Paray-le-Monial – Prêt des roll-up
27 juin : RDV PAH – Apéro Conférence à la Maison Verneuil – Conférence sur la formation du paysage de bocage

10 juillet : RDV PAH – Boca'Balade à Briant – Balade guidée
27 juillet : Semaine fédérale internationale de cyclotourisme du 20 au 27 juillet – Prêt des roll-up + photobooth + brochures sur le point d'accueil de La Clayette/brochure sur les points d'accueil d'Iguerande, Paray-le-Monial (?), Chambilly et Chauffailles.
28 juillet : Marche de Prizy – Prêt des roll-up

1er août : Festival Musique en Brionnais – Visite guidée du hameau d'Orval à Oyé
21 août : RDV PAH - Boca'Balade à St Symphorien-des-Bois – Balade guidée
25 août : Fête de l'agriculture à Curbigny (JA de Saône-et-Loire) – Stand avec la Chambre d'agriculture

1er septembre : 10 ans de l'AOP Bœuf de Charolles – Echappée gourmande – Présentation de la candidature
21 et 22 septembre : Journées du patrimoine – OT Sud Brionnais – Prêt des roll-up
22 septembre : Journées du patrimoine à la Maison du Charolais – Conférence sur la formation du paysage de bocage
Du 25 au 28 septembre : Congrès national des sapeurs-pompiers de France à Mâcon – Présence du Pays Charolais-Brionnais dans le village des producteurs

Rencontre avec les représentants de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire en vue de la constitution d'un GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental)
Rapporteur : Jean-Marc Nesme

Le président explique, qu'à la demande des représentants de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, une rencontre a été organisée avec les représentants du PETR, le mercredi 18 septembre 2024 à 10h au PETR, en vue de la constitution d'un GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental).

Le président note que la Chambre d'agriculture s'est toujours prononcée positivement en faveur de la candidature.

La constitution de ce GIEE est le meilleur moyen de mobiliser les éleveurs dans le cadre de ce projet.

François de Bélizal ajoute que les élus ont dû recevoir la lettre d'information n°4. Il indique que la communication, via cette lettre d'information, sera poursuivie.

SANTE – Rapporteur : Denis Prost

Semaines d'information sur la santé mentale : programmation 2024

Le Flyer des événements des Semaines d'information sur la santé mentale réalisé par le PETR a été diffusé auprès des acteurs du territoire et à l'ensemble des maires du Pays Charolais-Brionnais.

Le vice-président explique que les Semaines d'Information sur la Santé Mentale en Charolais-Brionnais sont organisées chaque année depuis 2016 et sont coordonnées par le PETR du Pays Charolais-Brionnais et ses partenaires, acteurs du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM). La réalisation de ces quelques trente actions est possible grâce à la mobilisation des acteurs locaux et aux actions qu'ils proposent pour cette occasion.

En 2024, elles ont initialement lieu du 07 au 20 octobre. Mais face à la mobilisation des partenaires, la période a été élargie jusqu'au 26 octobre pour permettre à chacun de participer. Les événements proposés lors des SISM sont, pour beaucoup, ouverts au grand public.

Le thème 2024 est : « *En mouvement pour notre santé mentale* ».

La brochure de l'**édition 2024 des SISM** a été envoyée par courrier aux 129 mairies du Pays Charolais-Brionnais et distribuée aux partenaires.

Dans le cadre du Conseil local en santé mentale (CLSM), qui s'inscrit lui-même dans le Contrat local de santé (CLS) du Pays Charolais-Brionnais, et comme les années précédentes, **une brochure a été conçue et éditée par les services du PETR (santé et attractivité) rassemblant les actions menées par le PETR et les partenaires du CLSM**.

Pour l'édition 2024, de nombreuses actions seront proposées au public : ateliers, conférences, excursions, initiations, etc.

Formation aux Premiers secours en santé mentale (PSSM) destinée au grand public
Dans le cadre des SISM, le PETR organise une **formation aux Premiers secours en santé mentale** (PSSM) ouverte au public. Selon l'Organisation mondiale de la santé, une personne sur quatre est touchée au cours de sa vie par un trouble de santé mentale. On connaît donc forcément quelqu'un, autour de soi, qui a été, est ou sera concerné par ce type de troubles à un moment ou un autre. Cette formation citoyenne, comme celle destinée aux premiers secours physiques, vise à **former des secouristes pour qu'ils soient capables de mieux repérer les principaux troubles en santé mentale (dépression, anxiété, psychose...) et d'adopter un comportement adapté.** Il y est aussi expliqué **comment agir, quoi dire (ou ne pas dire) et savoir faire face à une situation de crise (crise suicidaire, crise de panique, prise de substances, etc.).**

La formation s'organise comme suit :
⏱️ 2 x 7 heures – de 9h à 17h30
🗓️ Samedis 12 et 19 octobre – La participation aux deux jours est obligatoire

📍 Dans les locaux du Pays Charolais-Brionnais – 7, rue des champs seigneur – Paray-le-Monial
👫 Pour toute personne intéressée à partir de 18 ans
Inscription possible jusqu'au 18 septembre : sante@charolais-brionnais.fr

Formation aux Premiers secours en santé mentale (PSSM) destinée aux professionnels
Par ailleurs, une formation aux Premiers secours en santé mentale est organisée à destination des professionnels les 21 et 22 octobre de 9h à 17h30 à Paray-le-Monial (locaux du PETR).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le Président, Jean-Marc NESME

Le secrétaire de séance, Arnaud DURIX